

Votre Agent Général
MME LE FLEM ET M LEBOUCHER
1235 ROUTE DE PARIS
76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE



0235801859

02 35 80 44 52

AGENCE.LEFLEMLEBOUCHER@AXA.FR

N°ORIAS **11 061 292 (VIRGINIE LE FLEM)**
16 005 492 (FRANCK LEBOUCHER)
Site ORIAS www.orias.fr

SAS SONEDIS WATER PRO
6 RUE D ANJOU
76240 LE MESNIL ESNARD

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise
Souscrit le 01/04/2019

Vos références

Contrat
3528105804
Référence client
1642455304

Date du courrier
10 mai 2019

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :
SAS SONEDIS WATER PRO
6 RUE D ANJOU
76240 LE MESNIL ESNARD

Est titulaire du contrat d'assurance n° **3528105804** ayant pris effet le **01/04/2019**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- - NEGOCE ET DISTRIBUTION DE PRODUITS ET MATERIELS DE TRAITEMENT DES EAUX A DES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS SUIVANT LE CATALOGUE DE LA SOCIETE WP SONEDIS WATERPRO.
- INSTALLATION, DEPANNAGE, ENTRETIEN ET LOCATION DE MATERIELS DE TRAITEMENT DES EAUX VENDUS PAR SONEDIS WATERPRO ET MA SOURCE.
- PRESTATIONS DE FORMATION CONTINUE AUPRES DES PROFESSIONNELS REVENDEURS (CATALOGUE PERFORMANCE FORMATIONS).

Vos références

Contrat
3528105804
Client
1642455304



Assurance et Banque

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/04/2019** au **01/01/2020** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 10/05/2019

Matthieu Bébéar
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M Bébéar', written over a horizontal line.

Vos références

Contrat
3528105804
 Référence client
1642455304


Montants des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	9100000 € par sinistre
Les dommages corporels	9100000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les bien confiés)	1 000 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	220 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	1 100 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	1 100 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	750 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	750 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	Garantie non souscrite